

L'INTERCOMMUNALITÉ

NEBBIU
CONCA-D'ORU

MARIAGE FORCÉ ENTRE DEUX COLLECTIVITÉS QUI N'ONT EN COMMUN QU'UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL.

MARIAGE FORCÉ ENTRE LE NEBBIU TERRITOIRE DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT ET LA CONCA D'ORU MARQUÉE PAR UN IMMOBILISME TOTAL.

En 2005 dix communes : Oletta, Olmeta-Di-Tuda, Vallecalle, Muratu, Rapale, Pieve, Soriu, San-Gavinu et Santu-Petru ont décidé de prendre à bras le corps les problématiques liées au développement du territoire avec une vision partagée commune qui a fonctionné jusqu'en 2014, date à laquelle 2 ou 3 communes ont commencé à se désolidariser.

Pendant les 11 années de fonctionnement, un travail colossal a été réalisé ce qui a conduit Monsieur le Préfet de la Haute-Corse à saluer le dynamisme de notre communauté de communes. Propos également écrits par les services de la Direction des Finances Publiques au moment de la fusion, qualifiant « la Communauté de Communes du Nebbiu d'établissement public très actif et porteur de projet permettant à la Communauté de Communes de la Conca d'Oru actuellement en hibernation de se développer et de partager des projets. »

La fusion s'effectue dans de mauvaises conditions car elle n'a pas été préparée mal-

gré les demandes réitérées des élus du Nebbiu tout au long de l'année 2016, restées sans réponse.

La fusion s'effectue dans de mauvaises conditions car les deux collectivités n'ont rien en commun en matière de volonté politique et d'actions de développement territorial.

Pendant ces 4 dernières années, la Communauté de Communes de la Conca d'Oru n'a rien fait.

Pendant les quatre premières années de son existence, la Communauté de Communes

Sur le territoire de la Conca d'Oru, aucun tri n'est effectué générant des coûts de collecte et de traitement des déchets très élevés.

du Nebbiu avait déjà traité 3 dossiers prioritaires : la prévention des incendies, la collecte des déchets et les équipements sportifs du territoire.

Le bilan de la Communauté de Communes du Nebbiu est clair et conséquent :

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Mise en place du tri sélectif sur l'ensemble du territoire à travers 160 points de regroupement associant ordures ménagères résiduelles et déchets valorisables : papier, verre, emballages avec ramassage et tri partiel des encombrants. Pour cela a été créée la recyclerie située sur la commune de Muratu permettant d'accueillir l'ensemble des déchets sélectifs et notamment les déchets verts, les huiles de vidange, la ferraille, le bois etc.

Le résultat fin 2016 était le suivant : **29% de déchets triés** et valorisés plaçant le Nebbiu dans le peloton de tête des intercommunalités, et lui permettait de réduire les coûts.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté de Communes du Nebbiu a réhabilité le stade Jean Mattei à Oletta qui accueille plus de 200 enfants du territoire, elle a créé les city stade de Muratu, de Santu-Petru, le boulodrome de Poghju d'Oletta, a réhabilité le terrain de tennis d'Olmata-di-Tuda et pris en charge les installations sportives de Rapale.

Le Conseil a inscrit au budget la réalisation de la couverture de la piscine de Rapale et la création d'un site sport nature sur les communes de San-Gavinu et Santu-Petru. Ces projets ne sont plus inscrits au budget 2017 de l'intercommunalité fusionnée.

PRÉVENTION DES INCENDIES

La Communauté de Communes du Nebbiu s'est impliquée dans l'animation du plan local de prévention incendie du Nebbiu.

Elle a installé une trentaine de points d'eau sur l'ensemble du territoire ainsi que des bornes-incendies sur toutes les zones urbaines.

Elle a procédé à l'aménagement de pistes DFCI à Olmeta, Oletta, San-Gavinu et Soriu.

Elle a créé des zones d'appui à la lutte contre l'incendie à Muratu, Casta, Oletta, Pieve, Soriu, Poghju d'Oletta et a lancé des projets sur Rutali, la plaine de Pieve et Salleccia.

Un plan de débroussaillage du territoire a été établi et l'information et la sensibilisation des populations ont été effectuées.

AGRICULTURE

En partenariat avec Sup-Agro Montpellier et l'Institut des Régions Chaudes, le Nebbiu a établi un diagnostic agraire du territoire et mis en place le suivi des installations de jeunes agriculteurs.

Un comité de gestion des espaces agricoles et naturels a été créé ainsi qu'une Association Syndicale Libre Agricole sur la commune d'Oletta et une Association Foncière Pastorale sur le haut-Nebbiu.

Un projet d'atelier de découpe a été réalisé. Un projet d'aménagement et de développement de l'agroteurisme a été élaboré en partenariat avec le conservatoire du littoral.

De nombreux autres projets ont été réalisés :

- Création de la route reliant Pieve à la plaine d'Oletta désenclavant ainsi les villages du balcon

- Création de l'Office Intercommunal du Tourisme dans le cadre d'un partenariat avec le Pôle Touristique du Pays Bastiais. Le Comité directeur était composé d'élus de chaque commune et de socio-professionnels du territoire. Celui-ci a été dissout et remplacé par l'Office Intercommunal de Saint-Florent, du Nebbiu et de la Conca d'Oru.

On attend toujours le plan de développement touristique du territoire qui pour l'instant ne concerne que Saint-Florent.

- Élaboration d'un projet de création d'un centre d'interprétation archéologique en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conservatoire du Littoral pour la mise en valeur de notre patrimoine archéologique, l'un des plus anciens de la méditerranée notamment sur les sites de Monte-Revincu et Capu-Castincu. Les études sont d'ores et déjà réalisées.

- En matière d'environnement

La Communauté de Communes du Nebbiu a réhabilité les berges de l'Aliso et engagé la même opération sur le Bevincu. Ces opérations ont également permis d'engager des actions contre le décrochage scolaire en partenariat avec le collège de Saint-Florent.

- Un sentier du patrimoine a été créé sur la commune de Soriu permettant de découvrir un morceau d'histoire humaine et patrimoniale de la Micro-région, 3 kms de sentiers ont été réhabilités.

- L'ouverture des sentiers de randonnées inter-village a été initiée.

- Sur le plan social et éducatif

La Communauté de Communes du Nebbiu a décidé la création d'un centre intercommunal d'action sociale dans lequel s'inscrivent les actions suivantes :

- ▶ Acquisition du centre aéré de Rutali au bénéfice des enfants du territoire. Ce projet semble être abandonné par le nouveau conseil.

- ▶ Le relais-jeunesse en partenariat avec Pôle Emploi, le Centre Régional d'Information et le P.A.M d'Oletta pour informer et accompagner les jeunes dans leurs démarches de formation et de recherche d'emplois.

- ▶ Un projet ambitieux de maintien des personnes fragiles à domicile

- ▶ Le projet Cas'Alza maison Alzheimer en partenariat avec Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

- ▶ L'organisation du centre aéré sur la commune d'Oletta pendant les vacances scolaires depuis 4 ans.

- ▶ L'organisation des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles d'Oletta, Muratu et Santu-Petru permettant l'accueil des enfants jusqu'à 16h30 tous les jours d'école et en organisant de nombreuses activités.

De nombreuses autres actions ont été organisées ou soutenues sur le plan sportif et culturel.

Voilà donc un aperçu du bilan de la Communauté de Communes du Nebbiu, celui de la Conca d'Oru est inexistant.

Toutes les opérations que nous avons réalisées l'ont été avec l'aide de l'État, de la Collectivité Territoriale de Corse avant 2010 et près 2015, les fonds propres de la Communauté de Communes du Nebbiu et les emprunts réalisés auprès de la Caisse d'Épargne comme le font toutes les collectivités.

Le Conseil Général de la Haute-Corse pendant ces 11 années, n'a accordé aucun financement malgré les promesses des présidents Giacobbi et Castelli, jamais tenues.

Lorsque certains disent et écrivent que le Nebbiu est endetté, il a seulement investi dans des équipements et a élaboré un plan d'aménagement et de développement de son territoire qu'il a mis en œuvre au bénéfice de tous.

Compte tenu du retard de la Conca d'Oru en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères où tout est à faire, compte tenu des nouvelles compétences obligatoires qui vont incomber aux communautés de communes en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des cours d'eau et des eaux pluviales puisque tout est à faire sur le territoire de la Conca d'Oru (CF inondations Saint-Florent, Patrimoine, état des réseaux d'eau et d'assainissement dans les communes de la Conca d'Oru).

Compte tenu de la contribution financière de la Communauté de Communes au Comité de gestion du Grand Site Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio Golfe de Saint-Florent notamment, tous ces dossiers généreront des dépenses supplémentaires importantes qui concerneront essentiellement le territoire de la Conca d'Oru ●●●

L'INTERCOMMUNALITÉ NEBBIU CONCA-D'ORU

LA SITUATION FISCALE ET BUDGÉTAIRE

NEBBIU 4189 HABITANTS 11 COMMUNES POTENTIEL FISCAL 81 EUROS PAR HABITANT		CONCA D'ORU 2818 HABITANTS 4 COMMUNES POTENTIEL FISCAL 136 EUROS PAR HABITANT	
BUDGET DU NEBBIU EXÉCUTÉ EN 2016	BUDGET CONCA D'ORU EXÉCUTÉ EN 2016	BUDGET NEBBIU-CONCA D'ORU 2017	
FONCTIONNEMENT CUMULÉ 1 769 079	FONCTIONNEMENT 46 030	FONCTIONNEMENT CUMULÉ 3 264 724	
DONT FRAIS DE PERSONNEL 655 903		DONT FRAIS DE PERSONNEL 1 213 972	
DONT FRAIS DE MATÉRIEL ROULANT, CARBURANT ETC... 79 000		DONT FRAIS DE MATÉRIEL ROULANT, CARBURANT ETC... 150 000	
DONT FRAIS DE SYVADEC 250 000		DONT FRAIS DE SYVADEC 870 000	

Le montant des annuités d'emprunt payées par le Nebbiu en 2016 a été de
172 168 EUROS INTÉRÊT ET CAPITAL.

Le montant des annuités d'emprunt que paiera le Nebbiu Conca d'Oru en 2017 sera de
222 118 EUROS INTÉRÊTS ET CAPITAL.

La différence de 49 950 euros euros intègre la consolidation des prêts relais et l'emprunt réalisé pour l'achat du centre aéré de Rutali.

L'écart entre le budget de fonctionnement exécuté du Nebbiu et celui du Nebbiu Conca d'Oru est de 1 495 000 euros.

Lorsque l'on compare le montant des annuités d'emprunt du Nebbiu qui s'est donné les moyens de les payer et le montant du transfert des charges de fonctionnement de la Conca d'Oru, on comprend que la collectivité qui génère des hausses d'impôts notamment la taxe ordures ménagères n'est pas celle que l'on croit ou celle que l'on montre du doigt.

L'écart entre le budget exécuté du Nebbiu en 2016 et le budget primitif du Nebbiu-Conca d'Oru élaboré par le nouveau conseil est donc de : **1 495 645 euros.**

Cela représente notamment une augmentation des frais de personnel de 558 069 euros qui sont le résultat de la mutation à plein temps du Directeur Général des Services de Saint-Florent à la Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru qui était déjà pourvu d'un directeur et du transfert de 6 agents de la commune de Saint-Florent et un agent de la commune de Patrimonio au service de la collecte des déchets de la Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru.

Les 6 agents de Saint-Florent sont affectés exclusivement à la commune de Saint-Florent auxquels seront rajoutés 15 saisonniers.

La Communauté de Communes du Nebbiu disposait et dispose encore de 10 agents pour effectuer le ramassage des ordures, du tri et des encombrants sur 11 communes et sur un territoire qui s'étend de Rutali à Casta en passant par Oletta..

Cela représente une augmentation de 71 000 euros pour le matériel roulant et le carburant, pour 4 communes.

Cela représente le versement de 50 000 euros de subvention et probablement plus à l'Office du Tourisme pour compenser la subvention que ne versera plus Saint-Florent.

Cela représente également l'augmentation de 620 000 euros à verser au Syvadec résultant de l'absence de tri-valorisation sur le territoire de la Conca d'Oru et le paiement au Syvadec d'une taxe supplémentaire de 36 euros par tonne de déchets déposés à Teghime et pour la gestion de la déchetterie de Saint-Florent.

Tout ceci est le résultat de l'immobilisme de la Conca d'Oru, du manque d'anticipation et de discernement dans le transfert des charges de fonctionnement qui bénéficie à 95% à la commune de Saint-Florent et qui plombe les autres.

Nous n'avons pas évoqué le budget d'investissement qui élimine toutes les opérations prévues par le Nebbiu au bénéfice de celles de la Conca d'Oru et notamment la réhabilitation d'une chapelle de Barbaggio pour un montant de plus de 180 000 euros dont le marché a été attribué fin décembre 2016 par la Communauté de Communes de la Conca d'Oru qui n'avait jusque-là jamais réalisé le moindre investissement et forcément transféré à la communauté de communes fusionnée.

Compte tenu de l'importance du transfert de ces charges de fonctionnement que la Conca d'Oru a affectées et des grosses opérations qui sont à réaliser sur son territoire, il est juste que le taux d'imposition des 4 taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti et CFE, soit identique sur l'ensemble des 15 communes.

Il est normal que l'ensemble des contribuables du Nebbiu Conca d'Oru soient logés à la même enseigne même si par manque d'anticipation de la part de leurs élus, les contribuables de la Conca d'Oru dont le potentiel fiscal par habitant est de 136 euros, subiront une hausse alors que ceux du Nebbiu dont le potentiel fiscal par habitant est de 81 euros, bénéficieront d'une baisse.

Au-delà de ces considérations et de la communication qui est faite par la Conca d'Oru qui tente de nous faire porter le chapeau pour dissimuler ses propres responsabilités, les élus d'Oletta, Muratu, Rapale, Pieve, San Gavinu et Santu Petru, sont fiers de leurs bilan, ont toujours la même volonté politique afin de poursuivre leur projet d'aménagement et de développement durable du territoire.

Ils mettront tout en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés il y a déjà 11 ans.

L'INTERCOMMUNALITÉ NEBBIU CONCA-D'ORU

MAIN BASSE SUR LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ

PRÉSIDENT :

Claudy OLMETA

VICE-PRÉSIDENTS :

Etienne MARCHETTI Maire de Barbaggio

Ange CHERUBINI Maire de Farinole

Joseph CHIARELLI Maire de Soriu

Dominique MAROSELLI Maire de Rutali

Dominique LUCIANI opposition d'Oletta

José POGGIOLI Maire de Patrimonio

Jacques Vesperini Adjoint au Maire de Saint-Florent

*Aucune ouverture à l'opposition.
Les maires d'Oletta, Muratu, Rapale,
Pieve, San Gavinu et Santu Petru
écartés.*

LES COMMISSIONS

COMMISSION DES FINANCES

PRÉSIDENT :

José POGGIOLI Maire de Patrimonio

VICE-PRÉSIDENT :

Antoine VINCENTI Maire de Poghju d'Oletta

MEMBRE :

MICHEL Félix Adjoint au Maire de Saint-Florent

COMMISSION CHARGÉE DE LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

PRÉSIDENT :

Etienne MARCHETTI Maire de Barbaggio

VICE-PRÉSIDENT :

Jacques VESPERINI

conseiller municipal de Saint-Florent

MEMBRES :

▶ **Ange CHERUBINI** Maire de Farinole

▶ **Dominique LUCIANI** opposition Oletta

▶ **José POGGIOLI** Maire de Patrimonio

▶ **Antoine VINCENTI** Maire de Poghju d'Oletta

COMMISSION CHARGÉE DE L'ENVIRONNEMENT, DES RISQUES NATURELS, DFCI, SITE DES AGRIATE

PRÉSIDENT :

Joseph CHIARELLI Maire de Soriu

VICE-PRÉSIDENT :

Dominique MAROSELLI Maire de Rutali

MEMBRES :

▶ **Pierre AGOSTINI** Maire d'Oletta-di-Tuda

▶ **Jean-Baptiste ARENA**

adjoint au Maire de Patrimonio

▶ **Charles BELLINI** Maire de Vallecalle

▶ **Saveria DI GATTI EMMANUELLI**

adjointe au Maire de Saint-Florent

▶ **Anne-Sophie ROVERE**

conseillère municipale de Saint-Florent

COMMISSION SPORT ET CULTURE

PRÉSIDENT :

Dominique MAROSELLI Maire de Rutali

VICE-PRÉSIDENT :

Marie-Laure BEGNIS

conseillère municipale Saint-Florent

MEMBRES :

▶ **Pierre AGOSTINI** Maire d'Oletta-di-Tuda

▶ **Jean-Baptiste ARENA**

adjoint au Maire de Patrimonio

▶ **Saveria DI GATTI EMMANUELLI**

adjointe au Maire de Saint-Florent

▶ **Félix MICHEL** Adjoint au Maire de Saint-Florent

▶ **Xavier PAOLINI**

conseiller municipal de Saint-Florent

COMMISSION D'ACTION ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT ET PATRIMOINE

PRÉSIDENT :

Jacques VESPERINI

adjoint au Maire de Saint-Florent

VICE-PRÉSIDENT :

Félix MICHEL Adjoint au Maire de Saint-Florent

MEMBRES :

▶ **Marie-Laure BEGNIS**

conseillère municipale de Saint-Florent

▶ **Gérard BERNARD** Adjoint au Maire de Patrimonio

▶ **Etienne MARCHETTI** Maire de Barbaggio

▶ **Anne-Sophie ROVERE**

conseillère municipale de Saint-Florent

COMMISSION ACTION SOCIALE

PRÉSIDENT :

Dominique LUCIANI opposition d'Oletta

VICE-PRÉSIDENT :

Pierre AGOSTINI Maire d'Oletta-di-Tuda

MEMBRES :

▶ **Ange CHERUBINI** Maire de Farinole

▶ **Charles BELLINI** Maire de Vallecalle

▶ **Etienne MARCHETTI** Maire de Barbaggio

*Aucun représentant d'Oletta, Muratu,
Rapale, Pieve, San Gavinu et Santu Petru*

OFFICE DU TOURISME

MEMBRES ÉLUS TITULAIRES

▶ **Claudy OLMETA** Maire de Saint-Florent

▶ **Ange CHERUBINI** Maire de Farinole

▶ **Antoine VINCENTI** Maire de Poghju d'Oletta

▶ **Jean-Baptiste ARENA**

adjoint au Maire de Patrimonio

▶ **Pierre AGOSTINI** Maire d'Oletta-di-Tuda

▶ **Marie-Laure BEGNIS**

conseillère municipale de Saint-Florent

▶ **Joseph CHIARELLI** Maire de Soriu

▶ Anne-Sophie ROVERE

conseillère municipale de Saint-Florent

Les communes d'Oletta, Muratu, Rapale, Pieve, San Gavinu et Santu Petru écartées (seules 8 communes sont représentées sur 15, dans l'ex Office Intercommunal du Tourisme du Nebbiu 1 représentant par commune)

SOCIO PROFESSIONNELS

HÔTELLERIE :

Jean-Paul CRISTOFARI Saint-Florent

HÉBERGEMENT PARTICULIER :

Xavier FRANCHI Farinole

RESTAURATION :

Jean-François BENVENUTI Saint-Florent

ASSOCIATIF ET CULTUREL :

Marie-France PANTALACCI Saint-Florent

CHAMBRE DE COMMERCE :

Michel IENCO

AGENCE DE VOYAGE :

Gaëlle LE GRAS Saint-Florent

ACTIVITÉS DE LOISIR :

François TOMASI Muratu

Aucun représentant des socio professionnels du Nebbiu.

DÉLÉGUÉ AU PARC MARIN CAP CORSE AGRIATE

TITULAIRES

Claudy OLMETA - Jean-Baptiste ARENA

Aucun représentant du Nebbiu alors que le territoire de l'Agriate appartient aux communes de Santu Petru et San Gavinu qui étaient représentantes du Nebbiu.

Le Nebbiu est dorénavant sous la tutelle de la Conca d'Oru et plus précisément de la commune de Saint-Florent.

Qu'en est-il de la vision territoriale qui était la nôtre ?

Qu'en est-il du devenir de notre territoire ?

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères incombe depuis le 1er Janvier au Président de la nouvelle intercommunalité Nebbiu Conca d'Oru : Monsieur Claudy OLMETA Maire de Saint-Florent ainsi qu'à son vice-président Monsieur Etienne MARCHETTI Maire de Barbaggio.

En cas de réclamation, s'adresser à la mairie de Saint-Florent ou celle de Barbaggio.